



JEU-CONCOURS (jusqu'au 31 octobre 2021)

« À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER »

LE SENTIER DE LA SALAMANDRE

1. Aujourd'hui, quelles sont les trois principales utilisations du Chêne en France ?

- Bois pour les machines agricoles
- Bois pour la vinification
- Bois d'œuvre (charpente, etc.)
- Bois de chauffage
- Bois pour tanner la peau

2. Êtes-vous de bons forestiers ? Vous allez devoir relier l'arbre à son écorce.

- | | | |
|---------------|--------------------------|---|
| Chêne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Écorce rouge grise, rugueuse avec des sillons profonds |
| Hêtre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Écorce brune grise, épaisse avec des sillons marqués |
| Bouleau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Écorce grise unie, peu épaisse et lisse |
| Pin sylvestre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Écorce blanche, lisse, se détache en bandes |

3. Comment appelle-t-on les micro-champignons qui aident les arbres à absorber les éléments dont ils ont besoin ?

4. Quel animal n'est pas présent dans la forêt domaniale de Vierzon ?

- Le lynx
- Le renard
- Le putois
- Le blaireau

5. Quel est l'âge de cet arbre ? C'est à vous de jouer...

- 10 ans
- 11 ans
- 12 ans
- 13 ans

Indice : l'écorce ne compte pas...



6. Dans quel milieu se reproduit la Salamandre tachetée ?

- Dans les allées forestières
- Dans la mare
- Dans les tas de bois



Extrait du règlement

Espaces sensibles néanmoins accessibles au public, les ENS du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- le Sentier de la Salamandre à Vierzon
- la Tourbière de la Guette à Neuvy-sur-Barangeon
- le Coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon
- les Sablons de Corquoy
- le Bocage de Noirlac à Bruère-Allichamps
- l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental
- le Lac de Sidaillies

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter les chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 7 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...



Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2021 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mo.

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/sortie-nature

